

L'ECHO DES 13 VILLAGES



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

09 Juin 2020

L'EDITO

La municipalité, services et élus, ont réagi très vite aux annonces gouvernementales de confinement. La décision de fermer le Centre Aqualudique avait été prise dès le 15 mars ; le 17 mars au matin, nous nous sommes mis autour de la table pour établir un plan d'action communal : en priorité, protéger la population, protéger les agents de la commune et garantir la continuité du service public.

Protéger la population : dès le 17 mars, un courrier est adressé aux habitants de plus de 65 ans pour leur proposer de l'aide : portage de provisions, de médicaments ou toute autre demande d'aide sociale. Les plus vulnérables ont été contactés régulièrement et ont été les premiers à recevoir des masques fabriqués par les bénévoles dès la mi-avril.

Protéger les agents et garantir la continuité des services publics : sans attendre les directives préfectorales, un plan de continuité de l'activité est mis en place dès le 17 mars matin. Le devoir d'employeur était de garantir la sécurité et la santé des agents communaux et pour l'intérêt général de la commune il fallait garantir la continuité des services publics. Les agents dont les missions étaient compatibles ont été placés en télétravail, et deux équipes (semaines paires et impaires) ont été mises en place pour éviter les contacts entre agents et permettre que les missions de régie d'eau et assainissement, de surveillance, de propreté, d'état-civil puissent être poursuivies sans interruption. Le standard téléphonique est resté ouvert 7 jours/7 et 24h/24. Toutes les communes n'ont pas fait ce choix : certaines ont confiné leurs agents et conservé une astreinte, d'autres ont cessé toutes les activités... A Saint-Nectaire, avec l'accord des agents, il a été décidé de poursuivre le fonctionnement le plus « normal » possible dans cette période anormale. Depuis le 25 mai, avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict, tous ont repris le service ordinaire.

Passé ce premier moment, est venue l'évidence. Nous allons devoir vivre avec le COVID. L'initiative bénévole de fabriquer des masques a été remarquablement menée. La mairie a fourni du tissu et des matières premières en plein confinement, avec parfois des difficultés pour en trouver. Au final plus de 1 100 masques ont été cousus par les bénévoles et distribués aux habitants. La municipalité a pris la décision de constituer un stock stratégique communal : masques, gel hydro-alcoolique, équipements de protection... avec pour objectif de pouvoir répondre à la demande et faire face en cas de rebond de la pandémie.

L'école a ouvert ses portes aux élèves le 18 mai, les sites touristiques ont été accompagnés pour obtenir les arrêtés préfectoraux d'ouverture, les commerçants ont été rencontrés pour envisager la future saison touristique. Les équipes travaillent à la réouverture de Thermadore pour le 15 juin.

A tous les habitants, les commerçants et prestataires touristiques, le personnel soignant (médecin, infirmières, auxiliaires de vie, personnel de l'EHPAD), aux pompiers, à la gendarmerie, aux agriculteurs, aux artisans, aux entreprises, aux bénévoles qui ont fabriqué les masques, aux associations, aux agents de la commune, aux élus, j'adresse un remerciement sincère et chaleureux. C'est ensemble que nous avons fait face. Nous avons montré notre solidarité, notre capacité à faire équipe.

S'il est vrai que nous avons maintenant le droit d'espérer, avec les annonces du Premier Ministre sur l'amélioration de la situation sanitaire, nous ne sommes pas pour autant sortis de l'Etat d'urgence sanitaire et notre économie locale a largement souffert de la crise Covid. Nous devons rester prudents, nous devons poursuivre notre engagement solidaire pour reconquérir les touristes et sauver la saison touristique.

Alphonse BELLONTE, Maire.

Informations services publics

Mairie - Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h

04.73.88.40.51

info@ville-saint-nectaire.fr

www.ville-saint-nectaire.fr

Thermadore

Réouverture le 15 juin sur réservation.

La Poste

Pour connaître les horaires d'ouverture appelez le [04 73 88 50 89](tel:0473885089)

Santé - Secours

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 04 73 96 71 11 ou 17

Docteur Beraud : 04 73 68 38 84

Infirmières : 06 43 77 47 90

Pharmacie : 04 73 88 52 26

Déchetterie (SICTOM, Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

Montaigut-le-Blanc : Mardi à Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h (fermé le lundi).

Besse : Lundi 13h - 17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h (fermé le jeudi)

Journal de 3 mois de crise sanitaire à Saint-Nectaire

13 mars : fermeture de l'école de Saint-Nectaire suite aux annonces ministérielles.

14 mars : bars et restaurants doivent fermer leurs portes, les rassemblements sont interdits.

15 mars : décision de fermeture de Thermadore.

16 mars : annonce du confinement jusqu'au 15 avril.

17 mars - courrier Mairie / CCAS à tous les habitants de + de 65 ans,
- mise en place du plan de continuité de l'activité des services communaux,
- fermeture de la mairie au public, mise en place des permanences téléphoniques 8h30 / 17h30.

18 mars : appel des personnes fragiles pour proposer les services de portage de provisions, médicaments...

20 mars - courrier pour informer les habitants des décisions prises et donner des informations pratiques,
- élargissement de la permanence téléphonique à 7 jours/7, 24h/24.

Fin mars : des bénévoles proposent de fabriquer des masques en tissu, contactent la Mairie qui accepte de coordonner la recherche de bénévoles, l'achat de matières premières et l'appel aux dons.

Début avril : décision de constituer un stock stratégique de masques et de gel hydro-alcoolique.

13 avril : annonce du Président de la République de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai.

14 avril : décision d'annulation de la Grande Fête de Saint-Nectaire avec les Sites Remarquables du Goût et le Comité des Fêtes.

15 avril : dépôt d'une demande pour bénéficier du chômage partiel pour les agents de la régie municipale Thermadore.

20 avril : 2^{ème} courrier d'information aux habitants.

22 avril - distribution des premiers masques fabriqués par les bénévoles au personnel soignant de l'EHPAD,
- distribution des masques aux personnes de + de 65 ans.

25 avril : suite à la saisine de la Paroisse, le Maire saisit les services de la Préfecture pour la réouverture de l'église de Saint-Nectaire aux visites guidées et l'organisation de concerts en juin et juillet.

29 avril : suite à la saisine du Parc Pédagogique de Saint-Nectaire, le Maire saisit les services de la Préfecture pour connaître les modalités de réouverture des sites touristiques après le 11 mai.

- 4 mai : - réunion entre la municipalité et les enseignants pour la reprise des cours à l'école. Le protocole sanitaire est transmis aux parents avec un courrier pour connaître les intentions de retour des élèves,
- livraison du stock de gel hydro-alcoolique.
- 11 mai - récupération à Issoire de 750 masques fournis par le Conseil régional,
- validation du protocole de réouverture de l'église par le Maire. L'église rouvre de 14h à 18h aux visites.
- 12 mai : Rencontre avec le bureau de l'association des commerçants.
- 13 mai - 3^{ème} courrier d'information aux habitants,
- ouverture des permanences de distribution des masques,
- réception après 2 relances des informations de Mme La Préfète pour les protocoles de réouverture des sites touristiques. Le dossier doit être instruit en Mairie avec avis du Maire.
- 14 mai - envoi d'un courrier à l'ensemble des prestataires touristiques de la commune (sites culturels et de visite),
- instruction, avis favorables et envoi des dossiers de réouverture du Parc Pédagogique de Saint-Nectaire, des Fontaines Pétrifiantes, des Grottes de Cornadore, de la Maison du Fromage, du Parc Aventure et des Mystères de Farges,
- refus de la Préfecture pour la réouverture des Fontaines Pétrifiantes et des sites considérés comme « grottes »,
- saisine de M. le Sous-Préfet d'Issoire sur la situation de refus, argumentation et demande de révision de la décision.
- 15 mai : accord préfectoral pour le Parc Pédagogique et la Maison du Fromage, transmission des autres dossiers pour arbitrage de Mme la Préfète.
- 18 mai - reprise de l'école sur les temps scolaires du matin,
- réouverture de l'accueil de la mairie 3 demi-journées par semaine, écriture d'un protocole sanitaire pour les locaux de la mairie.
- 20 mai - Visite de M. le Sous-Préfet d'Issoire aux Fontaines Pétrifiantes en présence du Maire et de la gendarmerie de Champeix puis de l'église avec Catherine Gatignol,
- accord de réouverture pour les Fontaines pétrifiantes pour le 21 mai.
- 25 mai : reprise du fonctionnement « normal » des agents de la commune. Maintien de la permanence téléphonique 7 jours / 7 et 24h/24 jusqu'au 2 juin.
- 26 mai : décision de maintenir les temps scolaires le matin et d'ouvrir la cantine et la garderie aux enfants prioritaires. Sondage des parents pour connaître les effectifs d'élèves.
- 27 mai : un service minimum de garderie est mis en place de 13h45 à 16h45 à l'école dès le 2 juin. Reprise de la cantine le 8 juin.
- 28 mai - recours auprès du Sous-Préfet suite au refus de placement en chômage partiel des équipes de Thermadore,
- préparation du marché hebdomadaire qui reprend le 14 juin (plan d'implantation, protocole sanitaire, surveillance...).
- 29 mai - suite aux annonces du Premier Ministre, décision de rouvrir Thermadore le 15 juin avec un protocole sanitaire à mettre en place,
- suite à la demande de la Mairie, l'intervenant musique de la Communauté de communes sera présent dès début juin pour un après-midi par semaine pour le service minimum de garderie.



Priorité aux personnes fragiles

Côté Mairie

Dès le 17 mars, le registre des habitants de plus de 65 ans a été mis à jour. Un courrier leur a été adressé dans la journée pour les informer de l'ouverture d'un service de portage à domicile et de soutien social. Plus de 20 personnes ont bénéficié au long cours de ce service. Les commerces de Saint-Nectaire ont été associés dès le pre-

mier jour pour fournir prioritairement les habitants.

Le portage de médicaments a également été proposé. Les personnels soignants de la commune, médecin et infirmières ont été actifs pendant tout le confinement pour faire face aux demandes.

Les masques réalisés par les bénévoles de Saint-Nectaire ont été distribués à domicile aux plus de 65 ans.

Coralie Larroque - Directrice EHPAD JEANSON – Association loi 1901, association à but non lucratif, créé en 1964 (foyer logement), devenu EHPAD en 2005. 58 lits – 58 résidents



1. Quelles mesures avez-vous pris pendant la période de confinement ?

L'établissement JEANSON a fermé ses portes le 09 mars 2020 à toute personne extérieure, intervenants et familles. Cette décision a été prise collégialement, direction, médecin coordonnateur et équipes soignantes. Le 13 mars 2020, un courriel a été envoyé à l'ensemble des familles leur demandant de limiter les visites dans cette période épidémique.

Les personnels ont immédiatement porté le masque, des protocoles de désinfection des mains et des lieux, registre des entrées et sorties, prises de températures ont été mis en place très rapidement. De nombreuses notes ont été affichées dans tout l'établissement pour rappeler les gestes barrières. Les échanges de linge et divers objets ont été stoppés entre résidents et familles.

Le médecin coordonnateur, le Dr LECOCQ, a fait une réu-

nion avec les résidents pour échanger sur le sujet. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a été informée de ces mesures le jour-même.

2. Etiez-vous suffisamment équipés en masques et matériel de protection ?

Nous avons eu le matériel nécessaire pendant la crise. Nous n'avons jamais manqué de rien grâce à des dons de la population. Sancy Car Import, notamment, nous a offert des masques FFP2 et je l'en remercie encore. L'entreprise L'Oréal de Vichy nous a offert des flacons de solution hydro-alcoolique. Tout ceci nous a permis de tenir jusqu'à ce que les divers approvisionnements se mettent en place et que nos fournisseurs habituels aient le matériel à nous livrer. L'ARS et le Conseil départemental ont organisé l'approvisionnement en masque et l'armée nous a livré les masques, chaque semaine.

3. Avez-vous eu des résidents ou un membre du personnel qui a présenté des signes COVID ?

Nous avons eu deux membres du personnel symptomatiques. Ils ont été testés négatifs. Nous avons testé plusieurs résidents, les tests se sont avérés négatifs également. Jusqu'à mi-avril, il a été difficile de se procurer des tests Covid. Nous n'avons pas pu avoir de tests pour anticiper et pouvoir réagir rapidement. Chaque test délivré l'a été sur prescription médicale.

4. Quelles ont été les conséquences pour les résidents de ce confinement ?

Nous avons fait le choix de ne confiner en chambre qu'une semaine, au cœur de l'épidémie. Les résidents ont assez vite retrouvé les animations collectives et les repas en commun. Nous avons décidé collégialement que les isollements se feraient au cas par cas et non de façon généralisée comme le préconisait le Conseil Consultatif National d'Ethique.

La semaine d'isolement a été difficile pour les résidents malgré la mise en place de temps de discussion, de mise à disposition de jeux etc. Nous avons constaté des changements de comportements chez deux résidents notamment (agressivité, dépression). Nous les avons accompagnés au mieux. A ce jour, tous les résidents ont retrouvé leurs habitudes et tous vont bien.

Durant la période de confinement, nous avons organisé de nombreux skype, nous avons envoyé des nouvelles, des photos à l'ensemble des familles pour adoucir la période.

5. Quand avez-vous autorisé les visites de la famille et sous quelles conditions ?

Les visites ont pu être ré-autorisées une semaine après les annonces du Premier Ministre soit le 27 avril 2020. Les annonces nous sont apparues très brutales, du jour pour le lendemain et les EHPAD n'étaient pas prêts à accueillir des personnes extérieures. Nous avons dû prendre une semaine pour organiser les modalités de reprise de visites et remercions les familles d'avoir été compréhensives.

Sur les modalités de visites, initialement, une seule personne de la famille était autorisée à se présenter à l'EHPAD, sur prise de rendez-vous, 15 minutes maximum, derrière un plexiglass. Port du masque, désinfection des mains, prise de température, signature d'une charte étaient en vigueur.

Aujourd'hui, nous organisons des visites à l'extérieur en respectant la distanciation sociale. Deux personnes de la famille sont autorisées à venir.

6. Comment abordez-vous cette nouvelle étape après le 2 juin ?

L'EHPAD JEANSON aborde le déconfinement avec une grande prudence. Nous n'avons pas de date pour la levée des modalités de visites actuelles (*interview réalisée le 02/06/2020*).

Nous devons trouver un juste équilibre entre la protection de résidents et personnels, et le besoin de voir leur proche et reprendre une vie «normale». Cependant, l'acceptation du risque pèse à la fois sur l'établissement mais doit également peser sur les familles... Celles-ci souhaitent retrouver leur proche, mais cela se multiplie par 58 familles...

Malheureusement, nous ne pouvons organiser notre traditionnel repas d'été avec les familles. Malgré tout, la fête est maintenue avec les résidents et personnels en début d'été.

7. Le calendrier des travaux de rénovation et agrandissement sera t-il changé avec cette crise ?

Le calendrier des travaux a été évidemment bouleversé. Nous n'avons pas pu lancer les appels à projets, ceux-ci sont parus dans le Journal La Montagne le 28 mai 2020. Nous avons bon espoir que désormais, les choses avancent rapidement et espérons un début des travaux dans l'été.

8. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Je remercie toutes les personnes et les familles qui nous ont témoigné leur soutien et leur bienveillance tout au long de cette crise. Je remercie également, les personnes qui nous ont donné du matériel, ainsi que la mairie de St Nectaire et les bénévoles pour les masques offerts aux personnels. Evidemment, un immense hommage aux personnels qui ont réalisé un travail formidable en offrant des moments de rigolade, de distraction, de joie aux résidents pendant cette période difficile. Egalement, ils ont beaucoup pris sur eux, dans le cadre de leur vie privée, en adoptant des modes de vies très prudents pour protéger les résidents. Une mention particulière au Dr LECOCQ qui soutient cet établissement depuis des années et qui est d'une aide et d'un soutien très précieux. Nous nous félicitons d'avoir traversé cette crise sans encombre mais restons prudents car le virus circule encore.



Les services municipaux pendant le confinement

Dès le 17 mars midi, le Plan de Continuité de l'Activité était adapté à la crise et mis en œuvre. Pour protéger les agents municipaux et garantir la continuité des services, le choix a été fait de constituer deux équipes d'agents qui ne travaillaient pas en même temps. Les risques de contagion étaient ainsi maîtrisés et le risque de mise en quarantaine de l'ensemble des équipes, contenu. Ainsi, l'activité pouvait continuer sans interruption préjudiciable aux habitants. Les services d'Etat-Civil et de régie d'eau ont été assurés pendant toute la période. Les autres services de surveillance, propreté, espaces verts ont également été maintenus. L'urbanisme et la comptabilité ont été opérés de manière complémentaire, les services de l'Etat étant également confinés et pour beaucoup en télétravail, la rapidité de traitement n'a pas toujours été au rendez-vous.

Pour assurer une plus grande continuité des services, la permanence téléphonique normalement assurée de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h30 le vendredi, a été élargie à 7 jours / 7 et 24 heures / 24. Sur la période de 12 semaines du 17 mars au 2 juin, ce sont plus de 150 appels téléphoniques qui ont été réceptionnés en dehors des horaires normaux d'ouverture. La plupart d'entre eux concernaient des renseignements pratiques (Ouvertures de la Poste, de la Déchetterie, des commerces...).

Les agents de la commune

2 agents en télétravail du 17 mars au 25 mai

11 agents présents une semaine / 2 en alternance d'équipe du 17 mars au 25 mai.

Thermadore

Le 14 mars au soir, alors que la fréquentation de la piscine a largement chuté avec la progression de l'épidémie, la décision est prise de fermer le centre dès le lendemain pour des raisons sanitaires et économiques. Sur le plan sanitaire, le centre sera officiellement placé dans la liste des commerces faisant l'objet de fermeture administrative dès le 16 mars au soir.

Les agents ont été placés dans la situation d'Autorisation Spéciale d'Absence selon les directives reçues du ministère. Une demande d'indemnisation en chômage partiel a été déposée pour l'ensemble de la période de fermeture. A ce jour, elle a été refusée au motif que le centre est géré en régie directe. Un recours a été formulé auprès des services de l'Etat. Le refus est particulièrement injuste puisque les gestionnaires privés de piscine ont été éligibles au dispositif.

Covid-19 et finances communales

L'impact de la crise COVID est en cours d'évaluation dans les services de la mairie. Les charges exceptionnelles sont liées à :

- la perte d'exploitation de Thermadore (3 mois de fermeture – estimée à 35 000 euros)
- L'achat de masques et de gel, d'équipements pour les agents (estimé à 4 000 euros)
- L'absence de recettes de jeux du Casino (estimé à 25 000 euros)

A ce stade, le dispositif de soutien des collectivités territoriales mis en place par l'Etat ne compensera pas les pertes. Les communes sont exclues des prêts de trésorerie, du dispositif de chômage partiel, etc. Un dispositif de soutien financier aux activités périscolaires est en cours de mise en place (110 euros de compensation / jour pour un groupe de 15 élèves).



Préparer le déconfinement

Compte-tenu de l'évolution du COVID-19 depuis le début de l'année 2020, les autorités sanitaires appellent à la plus grande prudence et disent leur impossibilité de garantir la disparition du virus. Dès lors, pour sortir du confinement, la municipalité a souhaité d'une part se doter d'un stock stratégique de masques lavables grand public, d'autre part de disposer d'un stock de gel hydro-alcoolique pour les ser-

vices et locaux publics communaux. Ainsi, un stock de 50 litres de gel hydro-alcoolique a été acheté par la Mairie et sera mis à disposition dans les locaux et services municipaux : Thermadore, Mairie et ateliers municipaux, école, cantine et garderie, salles municipales, marché hebdomadaire.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles qui a participé à la fabrication des masques :

Marie ABDESSELAM (Muro), Dominique ALLIOS (Treizanches), Josette ARVEUF (Champeix), Christelle BATISSON (St-Nectaire), Valérie CHABRY (Verrières), Jean-Claude et Claudine CRIEE (Treizanches), Jeanine CUBIZOLLES ALBARET (Issoire), famille DEDIEU (Muro), Michèle DESSIER (Sailles), José FERNANDEZ (Boissières), Dan GIRARD (Muro), Laurent et Anne GOURCY (St-Nectaire), Nelly LEDIEU (St-Nectaire), Marie-Pierre MARTIN (St-Nectaire), Murielle MARTINS (St-Nectaire), Sandra MAVEL (St-Nectaire), Pierrette NATUREL (Sailles), Gisèle NAUDIER (Saillant), Gilles NGUYEN (Sailles), Isabelle PIETRZYNSKI (St-Nectaire), Ursula ROUX (St-Nectaire), Candy SANDRON (St-Nectaire), Véronique SCHERER (St-Nectaire), Céline SOUCHAL (Verrières), Laetitia VACHER (Sailles), Michèle VILLEJOUBERT FERNANDEZ (Boissières), et à tous les donateurs de matières premières.

Michèle VILLEJOUBERT-FERNANDEZ

- Habitante de la commune de Saint-Nectaire. Professeur des écoles

1. Quand et pourquoi avez-vous pris l'initiative de fabriquer des masques tissus lavables pour les habitants de Saint-Nectaire ?

Dès la fin de la 1ère semaine de confinement, ça s'est présenté comme une évidence, j'avais du temps après mon télétravail ! Sachant coudre, j'ai trouvé un tuto mis en ligne par le CHU de Grenoble et commencé à faire les 1ers masques avec une de mes housses de couette. J'ai ainsi pu fournir les commerçants et les facteurs de notre commune.

Mais je souhaitais continuer : j'ai téléphoné au Maire en expliquant ma démarche et lui ai dit que je manquais malheureusement de matière première pour avancer. Il m'a tout de suite dit qu'il allait gérer ce problème pour moi. En tant que Maire, il pouvait se déplacer et m'a apporté les premiers draps et bobines de fil achetés en grande surface (les magasins de tissus et merceries étaient fermés). Mais j'étais la seule couturière... là encore, le Maire a été présent : une demande de tissus et couturiers bénévoles a été affichée plusieurs jours sur le panneau d'affichage du centre commercial, un article en ce sens est paru dans la Montagne...

La mairie a alors fait le relais entre les bénévoles. Une équipe d'une quinzaine de couturiers et d'une dizaine de

découpeurs a ainsi été mise en place. Le Maire faisait les allers-retours pour compléter les dons des habitants et acheter le matériel manquant. Petit à petit les merceries et magasins de tissus ont rouvert ce qui a facilité les choses.

Les soignants de l'EHPAD ont reçu des masques ainsi que les anciens de la Commune. L'énergie était là, nous avons continué pour pouvoir proposer un masque à chaque habitant. Pour la reprise de l'école, nous avons souhaité fabriquer un masque à chaque enfant de 7 à 12 ans avec la possibilité d'en demander un deuxième.

2. Combien de masques ont été réalisés au total ?

Plus de 1 000 masques ont ainsi été fabriqués grâce à cette formidable chaîne de solidarité, ce qui représente plus de 1000 heures de bénévolat. Quelques bénévoles continuent encore la fabrication avec les découpes restantes.

3. Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

Je suis personnellement très fière d'avoir participé à cette incroyable aventure. J'ai pu rencontrer des gens formidables, dévoués à l'intérêt général, prêts à s'investir sans compter. Nous avons la sensation d'être utile en cette période difficile. Dans chaque épreuve nous pouvons trouver du positif, c'est chose faite ! Que chacun se porte bien, et merci à tous, bénévoles, donateurs et équipe municipale, d'avoir été là !

Ecole

L'école a fermé ses portes le vendredi 13 mars après les cours. Après l'annonce du Ministre de l'Education le 28 avril annonçant le souhait de réouverture des écoles dans un cadre strict dès le 11 mai, la municipalité et les enseignants ont organisé une réunion de travail le 4 mai.

Première difficulté, obtenir les informations ! Quel protocole sanitaire ? quelle possibilité d'organisation ? quelle responsabilité des maires et des écoles ? Seconde difficulté une fois les quelques informations transmises, comment organiser la reprise scolaire dans un cadre contraint et inégalitaire pour les enfants puisque certains seront présents, d'autres seront chez eux ?

Un choix difficile pour concilier les contraintes et trouver un équilibre pour les enfants

Priorité a été donnée aux enfants : les accueillir, faire le maximum pour les instruire avec le même programme entre ceux présents en classe et ceux restés à la maison, en conservant leur envie d'aller à l'école. Le choix de reprendre les cours le matin a rapidement été fait avec une date de reprise le 18 mai concertée avec les écoles de Murot et de Chambon / Lac. La date du 2 juin comme étape de bilan et d'ouverture des services périscolaires a été retenue.

Le 12 mai, l'école a été réaménagée par les enseignants avec les agents municipaux pour accueillir les enfants (déménagement de tables, suppression des jeux, condamnation des espaces ne permettant pas de garantir 4m² par enfant).

16 élèves se sont réinscrits dans les cours en classe entre le 18 mai et le 2 juin sur un effectif de 40 élèves.

La classe sera poursuivie uniquement en matinée jusqu'au 3 juillet. Dès le 2 juin, quelques élèves supplémentaires sont accueillis en classe sur la base du volontariat des parents. Un service de garderie est assuré uniquement les après-midi, de 13h45 à 16h45 pour les enfants prioritaires (enfants des personnels soignants, enseignants, gendarmerie...). Un intervenant musique est mis à disposition un après-midi par semaine par la communauté de communes. La cantine sera assurée du 8 juin au 3 juillet pour les enfants prioritaires.

Remerciement sincère aux enseignants de Saint-Nectaire qui se sont mobilisés pour maintenir le lien et les apprentissages avec les enfants pendant le confinement et s'engagent pour les enfants de la commune jusqu'aux vacances scolaires de juillet.

Que dit le protocole sanitaire ?

Le protocole sanitaire de plus de 50 pages adressé le 4 mai au matin aux enseignants consacre les gestes barrières, fixe une règle de 4m² d'espace entre chaque enfant, indique un maximum de 15 élèves accueillis par groupe (sous réserve que la classe permette 4m² par élève), implique un sens de circulation unique dans l'école y compris la classe et des récréations décalées entre les 2 classes, sans partage de jeux et sans s'approcher. Aucun partage de crayon ou de livre, une désinfection des objets touchés plusieurs fois par jour, un nettoyage quotidien de l'école en entier. Pour la cantine même contrainte : deux services pour que les classes ne se croisent pas, pas de partage d'objets, 4m² par enfant accueilli. Idem pour les services de garderie. Les enfants doivent se laver les mains à l'arrivée, à chaque fois qu'ils se mouchent, éternuent, se touchent le visage, qu'ils entrent ou sortent de la classe, de la cantine... soit plus de 8 fois par jour.

Animations

La Grande Fête de Saint-Nectaire qui se déroule traditionnellement le week-end de Pentecôte a dû être annulée pour ce printemps. Reportée à septembre si les conditions sanitaires le permettent. Les animations du comité des fêtes pourront reprendre progressivement cet été selon les évolutions des contraintes sanitaires.

Le feu d'artifice du 15 août qui rassemble chaque année plus de 5 000 spectateurs fait partie des manifestations interdites a priori jusqu'au 31 août. Cependant, compte tenu des dernières annonces de déconfinement, la décision a été prise d'attendre la première quinzaine de juillet pour annuler le spectacle ou demander une dérogation auprès des services de la Préfecture.

Activité Economique et Touristique

La Mairie est restée attentive à la situation économique des commerçants de Saint-Nectaire. Le 13 mai, Le Maire a rencontré l'association des commerçants pour faire un état des lieux et tracer les perspectives de la future saison touristique. A l'occasion de réunions des élus du territoire de la Communauté de communes, la relance de la saison touristique a été largement évoquée. Un plan de relance national a également été annoncé le 14 mai. Difficile cependant de comprendre comment ces décisions vont pouvoir s'appliquer à Saint-Nectaire.

La levée de la limite des 100 km et l'annonce de l'autorisation pour les Français de partir en vacances est une bouffée d'oxygène dans ce moment très compliqué. Espérons que nos territoires de montagne qui ont été peu touchés par

l'épidémie sauront séduire les visiteurs et que l'Office Inter-municipautaire du Sancy pourra mobiliser les budgets de promotion adéquats.

Marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire se tiendra du 14 juin au 13 septembre. Mesures sanitaires obligent, les stands seront installés uniquement sur la place de l'église, à l'avant et à l'arrière de l'édifice. Un sens unique de circulation sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire pour les visiteurs (à partir de 12 ans). Masques ou visières seront obligatoires pour les commerçants. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie du marché. Un gardiennage sera réalisé par l'agent placier.

Réouverture des sites touristiques

Dans cette période perturbée, obtenir des informations de la part des services de l'Etat n'a pas toujours été chose facile. Pris de court par les déclarations du Premier Ministre le 28 avril, ils n'ont pas été en mesure de nous indiquer la marche à suivre pour les réouvertures de sites de visite à Saint-Nectaire avant le 13 mai. La Mairie les avait pourtant sollicités dès le 29 avril suite à l'appel du Parc Pédagogique qui souhaitait rouvrir le 16 mai.

L'information parvient en mairie par mail le 13 mai à 17h30. Il revient aux maires d'instruire, donner un avis favorable et transmettre les dossiers au Préfet. Dès le 14 mai au matin, les Fontaines Pétrifiantes déposent un courrier d'intention de réouverture le 21 mai. Les services de la Mairie adressent dans la matinée un courrier à l'ensemble des sites. A midi, les dossiers du Parc Pédagogique et des Fontaines Pétrifiantes sont déposés en Préfecture avec avis positif du Maire. A 16h40, les Mystères de Farges, le Parc Aventure et la Maison du Fromage déposent leur dossier en mairie. Ils sont transmis dans l'heure en Préfecture.

Preuve de la confusion de l'instant, l'instruction en Préfecture revient avec des avis négatifs pour les grottes, considérées comme des sites naturels, dont les Fontaines Pétrifiantes. Un

lobbying appuyé de la part du Maire et des gestionnaires, ainsi qu'une visite du Sous-Préfet le 20 mai sur place seront nécessaires pour obtenir l'accord préfectoral.

La Maison du Fromage et le Parc Pédagogique obtiennent un accord favorable. Le Parc aventure est renvoyé vers un protocole national. Les Mystères de Farges et les grottes de Cornadore ont choisi attendre la phase suivante du déconfinement.

Dernier élément non des moindres, l'Eglise. Considérée uniquement comme un lieu de culte bien que signalée en lieu de visite avec le nombre de visiteurs très important, les services de l'Etat ne savent pas si un arrêté préfectoral est nécessaire ou non ! La visite du Sous-Préfet viendra clarifier la situation le 20 mai. Le premier dossier de demande n'ayant pas été instruit par la Préfecture, un second sera envoyé le 27 mai.

Fort heureusement les bonnes relations entretenues avec Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire ont permis de dénouer les dossiers. Un remerciement sincère lui est adressé pour son aide précieuse et son écoute concernant Saint-Nectaire.

La parole aux professionnels du secteur



Patrice VIALA

Laiterie La Montagne, Dischamp
Directeur Général Fromageries
Paul Dischamp, Président de
l'ODG de l'AOP Saint-Nectaire

1. Quelles ont été les conséquences du confinement pour la Laiterie de Saint-Nectaire ? Quelles mesures immédiates avez-vous du prendre ?

Dès le début du confinement, les volumes ont chuté du jour au lendemain sur l'ensemble de nos références. Nous avons aussi eu 20 à 25 % de notre personnel qui s'est arrêté pour cause de garde d'enfants ou de fragilité de santé. Malgré cela, le reste des collaborateurs est resté mobilisé et nous avons pu continuer à produire en jouant sur les organisations, en mettant en place toutes les mesures barrières nécessaires à la sécurité de nos équipes et à la continuité d'activité. Nous avons aussi fait jouer la solidarité de nos producteurs qui ont réduit leur production de lait afin de ne pas être en surstock.

2. Comment abordez-vous la période de déconfinement sur le site de Saillant ? Vos projets sont-ils remis en cause ?

Nous sommes sereins mais restons très attentifs aux indicateurs de redémarrage de l'économie et de la consommation. Nos projets ne sont pas remis en cause et ont même pu avancer pendant la période de confinement grâce au travail de nos équipes pour éviter de prendre trop de retard.

3. La grande distribution a-t-elle fait appel à vous dans le contexte d'approvisionnement de ses enseignes ?

Oui, nous sommes toujours en contact proche avec la grande distribution, et nous avons maintenu au maximum nos taux de service.

4. Pour l'AOP Saint-Nectaire, quelles ont été les conséquences sanitaires et économiques de cette crise ? Nous avons parfois entendu dire dans les médias que des agriculteurs jetaient du lait en France faute de demande, l'AOP a-t-elle été touchée par ce phénomène ?

L'interprofession du Saint-Nectaire a tout de suite réagi au début de la crise pour donner des consignes de diminution de la production de lait et de production de fromage à hauteur de -30%. Cette règle a, de manière générale, été bien respectée et a permis d'éviter de jeter du lait et de limiter la surproduction de fromages. Toutes les semaines, les indicateurs sont suivis par les personnes du bureau pour donner de nouvelles recommandations aux acteurs de la filière. Tout le monde a été solidaire et cela a permis d'éviter le pire.

5. Le Gouvernement a-t-il annoncé un plan de soutien à la filière agricole et agroalimentaire ? Est-il à la hauteur des enjeux ? Qu'en attendriez-vous ?

Différents systèmes d'aide ont été mis en place et annoncés, mais c'est encore un peu tôt pour juger de l'efficacité et de la suffisance de ces soutiens.

6. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Faites-vous plaisir et continuez à consommer votre saint-nectaire préféré !



Julien BOUCHEIX – Président de l'Union des Sources Saint-Nectaire

USSN – association loi 1901 des commerçants de Saint-Nectaire, créée en 2007, 20 adhérents. Objectif de promotion et de communication, mise en réseau des commerçants, entraide et actions communes.

L'association des commerçants a pour ambition d'agir ensemble plutôt que seule pour le développement économique et touristique de Saint-Nectaire. Par exemple, un meuble de promotion de l'ensemble des prestataires de la commune va être prochainement installé devant l'Office de Tourisme.

1. Comment avez-vous vécu le confinement ?

Dès le confinement, j'ai contacté les adhérents. Pour tous, l'annonce et les premiers jours ont été très difficiles. Nous avons tous très bien travaillé en février, la saison d'hiver avait été bonne. Tous les feux étaient au vert pour une année réussie. Le confinement a tout stoppé net.

2. Avez-vous pu bénéficier des aides de l'Etat (chômage partiel, fonds de solidarité...) ?

L'association a relayé toutes les informations qui étaient disponibles. Nous sommes restés en contact. Les dispositifs de chômage partiel ont été actionnés pour nos salariés. Les fonds de solidarité ont été sollicités. Il a aussi fallu gérer les stocks de marchandise pour les restaurants. Pour mon établissement, les Baladins, nous avons

vendu à des particuliers pour ne pas jeter et nous avons transformé ce que nous pouvions pour notre consommation personnelle. Pour les commerces qui ont pu rester ouverts, la perte de chiffre d'affaires est bien là également avec l'absence de touristes pendant toute la période.

Le vrai sujet est la perte d'exploitation qui n'est pas prise en compte par les assurances. Nous ne rattraperons pas le retard de chiffre d'affaires du confinement. C'est impossible surtout avec les nouvelles contraintes sanitaires. L'année sera compliquée voire très difficile pour certains d'entre nous. Nos trésoreries ont beaucoup souffert.

3. Comment vous êtes-vous préparé à la réouverture ?

Les fédérations professionnelles ou syndicats disposaient de quelques informations avant les annonces du gouvernement. Nous avons pu nous préparer à minima. Les protocoles ont été disponibles après les annonces du 28 mai. Nous espérons retrouver très vite nos clients.

4. Que pensez-vous des annonces du 28 mai concernant l'accompagnement des entreprises ?

Le fonds de solidarité sera prolongé jusqu'à la fin de l'année. C'est une bonne chose mais encore une fois, la perte d'exploitation est un problème non pris en considération. Les protocoles sanitaires sont aussi des freins dans notre activité. Dans les restaurants, nous perdons 1/3 de notre capacité d'accueil.

Nous attendons aujourd'hui que l'Office de tourisme du Sancy soit encore plus offensif sur la communication pour nous permettre de valoriser nos territoires touristiques. Ils sont très présents sur les réseaux sociaux en ce moment. Il faut amplifier la communication.

5. Souhaitez-vous ajouter quelque-chose ?

La Mairie nous a tenu informé, est restée au contact des commerçants. Avec Odile CHAZAUD (Secrétaire) et Stéphanie GERAUD (Trésorière) nous avons rencontré le Maire le 12 mai pour faire un état des lieux. Elle a aussi très bien joué son rôle de relais des informations nationales et locales.



Alain GREGOIRE,

Propriétaire de l'Hôtel Mercure Les Bains Romains, Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Auvergne Rhône-Alpes (UMIH - 8500 entreprises / 150000 salariés), Président Commission Tourisme Chambre de Commerce et d'Industrie 63, Président du groupement Thermhotel, Administrateur URSSAF 63

1. Quelles ont été pour votre établissement les conséquences du confinement ?

La semaine précédente au 14 mars : 100 % du Chiffre d'affaires de l'activité « groupes et séminaires » programmée de Mars à Octobre est « parti en fumée » en moins de 8 jours : annulations ou reports 2021 ! Une conséquence économique violente et brutale, doublée d'une conséquence humaine à mettre en œuvre : 22 salariés en chômage partiel à compter du 16 Mars.

2. Comment abordez-vous la "réouverture" et la reprise de l'activité ? Vos projets de rénovation sont-ils remis en question ?

L'année 2020 sera catastrophique sur le plan comptable, nous estimons la perte de CA à plus de 60 %, le projet structurant prévu (rénovation totale de la partie « hébergement » : 70 chambres) est reporté. La reprise des réservations pour l'été est peu sensible, à ce jour (interview réalisée le 02/06/2020).

3. Saint-Nectaire est un village touristique, quelles sont selon vous les actions à conduire immédiatement pour la saison touristique 2020 ?

Saint-Nectaire est une véritable destination touristique, à part entière, et équilibrée entre le tourisme de nature, culturel, la découverte de la fabrication du fromage... Pour mémoire, nous comptons 3 destinations majeures dans le département : le puy de Dôme, Vulcania et Saint-Nectaire ! Depuis notre acquisition en 2012, nous avons vu se développer un certain nombre de projets permettant d'accroître la notoriété, tout en gardant un juste équilibre entre le cadre de vie pour ses habitants, et la promotion d'activités touristiques permettant de maintenir un bassin de vie et d'emploi cohérent.

Pour 2020, l'urgence est la mise en place d'un plan de communication, au niveau régional, pour mettre en valeur les différents territoires et leurs spécificités... l'Auvergne a

toute sa place... Saint-Nectaire doit y trouver sa part !

4. Vous avez des fonctions nationales, le Gouvernement a-t-il pris des dispositions à la hauteur des attentes des professionnels du tourisme ?

Au plan national, j'ai été amené à travailler en étroite collaboration avec différents ministères (finances, travail, santé) pour proposer des mesures adaptées à notre secteur d'activité (café, bar, brasseries, restaurants, hôtels, bowlings, discothèques, bar à ambiance musical, etc.). Pour être synthétique, je dirai que les actions dites d'urgence, courant mars, sont à saluer (activité partielle pour les salariés, exonération de certaines charges pour les entreprises, report d'échéances...).

Par contre, il demeure une difficulté majeure ; c'est la non-prise en compte de la perte d'exploitation subie par les entreprises du fait, soit de l'interdiction de travailler ou de l'absence d'activité. Le domaine assurantiel est le grand absent de la crise économique du COVID-19, la profession a sollicité le Premier Ministre afin de légiférer sur ce sujet. Nous espérons que nos représentants à l'Assemblée Nationale et au Sénat sauront prendre des décisions adaptées.

5. Le plan de relance du tourisme annoncé par le Premier Ministre est-il satisfaisant de votre point de vue ? Quelles mesures complémentaires auraient été bienvenues ?

Les points forts du plan de relance « tourisme » annoncé le 14 Mai dernier : intensification des mesures d'aide et de soutien, validation des exonérations des charges sociales de Mars à Juin, Prêt Garanti par l'Etat boosté, prêts tourisme pour relancer « la machine », tickets restaurants déplafonnés, et l'autorisation, pour les français, de pouvoir partir en vacances en France cet été !!

Nous attendions des mesures concernant la perte d'exploitation (assurances), et la prise en charge partielle de certains loyers (publics/privés) pour une durée de 6 mois, la prolongation de l'activité partielle jusqu'à mars 2021 pour les zones dites « saisonnières »... Nous continuons à œuvrer afin d'être mieux écouté !

6. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Un élan de solidarité, à Saint-Nectaire, a permis de mettre en œuvre des actions vers les personnes âgées, de préparer le déconfinement : fabrication de masques... Tout ceci est à saluer. Cela a pu se réaliser, grâce à l'impulsion municipale et des bénévoles ayant répondu présents.

Bravo !

Notre Profession a été, également, à l'initiative d'actions de solidarité envers le personnel soignant des CHU de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble en donnant masques, charlottes, blouses, gants... sans grande utilité dans nos 6 500 restaurants adhérents à l'UMIH !